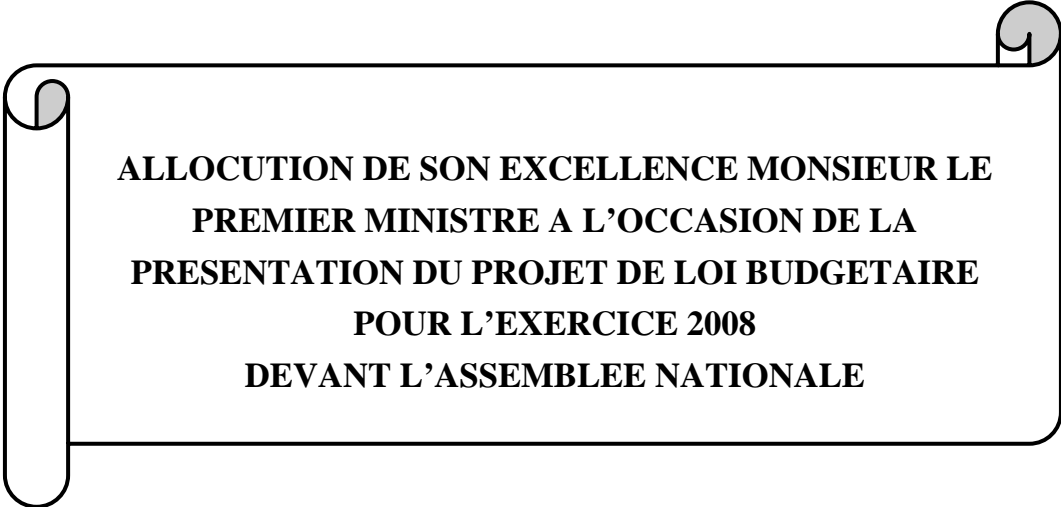


**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

**LE GOUVERNEMENT**



**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE  
PREMIER MINISTRE A L'OCCASION DE LA  
PRESENTATION DU PROJET DE LOI BUDGETAIRE  
POUR L'EXERCICE 2008  
DEVANT L'ASSEMBLEE NATIONALE**

Kinshasa, novembre 2007.

Honorable Président,  
Honorables membres du Bureau,  
Honorables Députés,

C'est avec un sentiment d'un grand honneur que je me présente, avec tout le Gouvernement, devant cet auguste Assemblée des Représentants légitimes du Peuple Congolais dans le cadre d'un exercice vital pour la Nation congolaise.

Cet exercice est relatif à la mise au point des moyens avec lesquels l'Etat congolais va fonctionner au cours de l'année 2008. Cela fait la deuxième fois, en cette année 2007, que je viens devant vous pour ce faire.

Le 31 mai et le 02 juin 2007, je m'étais présenté pour le budget de l'exercice 2007. Aujourd'hui je suis là pour le budget de l'exercice 2008.

Conformément à votre recommandation lors de la présentation du Budget de l'Etat de l'exercice 2007, je voudrais m'acquitter d'un agréable devoir.

Ce devoir consiste à vous présenter la situation générale du pays telle qu'elle a évolué depuis l'installation du Gouvernement que je conduis.

Ainsi, il sera plus aisé de circonscrire le contexte dans lequel est élaboré le présent projet du Budget de l'Etat.

De manière résumée, cette situation n'était pas brillante en dehors du fait que le pays venait de connaître des élections réussies et qu'il disposait désormais des Institutions et des dirigeants légitimes.

Sur le plan politique, une ambiance tendue continuait à persister. A Kinshasa, des menaces contre la paix étaient vives et avaient débouché sur des affrontements entre les milices d'un Sénateur et les troupes de l'Armée Nationale avec des conséquences désastreuses pour la population civile.

Pendant ce temps, la zone d'insécurité à l'Est du pays s'étendait de l'Ituri au Sud Kivu en passant par le Nord-Kivu. De multiples crimes contre d'innocents congolais étaient perpétrés.

A cela s'ajoutait un début d'incompréhension entre les autorités provinciales, nouvellement installées, et le Pouvoir central au sujet notamment de la fameuse rétrocession de 40% des recettes à caractère national.

Une vraie remise et reprise entre l'équipe gouvernementale sortante et celle entrante n'avait pas eu lieu.

La position diplomatique du pays n'était pas bonne.

Sur le plan social, de nombreuses situations humanitaires apparaissaient ou étaient déjà présentés, exigeant des réponses urgentes.

En même temps, la demande sociale d'une amélioration des conditions pécuniaires des travailleurs, notamment ceux du secteur public, était vive alors que même le premier pallier du fameux barème de Mbudi apparaissait pour beaucoup comme un simple rêve.

En ce qui concerne la monnaie, les finances publiques et leurs conséquences sur le plan social, économique, sécuritaire et de la bonne gouvernance, la situation n'était guère plus brillante.

En effet, la situation monétaire à la prise de fonction par ce Gouvernement s'est caractérisée par des tensions inflationnistes de l'ordre de 26% en glissement annuel.

Il y avait aussi de fortes pressions sur le marché des changes, attestées en cela par la dépréciation du Franc congolais face au dollar américain.

Le dollar américain se changeait alors à 580 voire 600 Francs congolais. De même, la Banque Centrale ne disposait des devises étrangères que pour moins de deux semaines de couverture des besoins du pays en importations.

Cette Banque éprouvait d'énormes difficultés pour assurer les paiements en monnaie nationale.

Par ailleurs, le Gouvernement a hérité d'un déficit du Trésor Public, à la fin du mois de février, de l'ordre de 27 milliards de Francs congolais, soit environ 50 millions de dollars américains.

Ce déficit était, en outre, aggravé par des engagements non honorés par l'Etat, se traduisant par des dettes vis-à-vis des fournisseurs et autres prestataires pour un montant d'environ 67 milliards de Francs congolais.

Le système de rétrocession des ressources aux Provinces, appliqué jadis, faisait apparaître des inégalités entre celles-ci.

A titre indicatif, les ressources rétrocédées aux Provinces en 2006 ont atteint un montant de 34 milliards de Francs congolais, dont la part la plus importante a été absorbée par quelques Provinces seulement.

Par ailleurs, depuis octobre 2006, un montant forfaitaire mensuel de l'ordre de 1,8 milliard de Francs congolais a été décrété en faveur des Provinces ; mais la répartition de ce montant a perpétué les inégalités.

C'est ainsi que la Ville de Kinshasa recevait à elle seule, près de la moitié de cette allocation mensuelle, pendant que les Provinces comme l'Equateur, le Maniema et le Bandundu se contentaient de mois de 1%.

Notre pays a accumulé d'importants arriérés de contributions dans plusieurs organisations internationales, mettant ainsi les délégations congolaises dans des situations gênantes.

De même, l'absence depuis avril 2006, d'un programme formel avec les Institutions financières internationales, a privé le pays des appuis budgétaires des Partenaires extérieurs.

Ce qui a entraîné l'arrêt de l'exécution de certains projets financés par les bailleurs de fonds.

En outre, faute d'avoir atteint rapidement le point d'achèvement, le service de la dette extérieure a pesé et pèse encore énormément sur les ressources de l'Etat.

Comme vous le savez, ce Gouvernement a pris les rennes du pouvoir dans un contexte marqué par l'insuffisance des ressources extérieures et des besoins prioritaires dans tous les secteurs.

Honorable Président,  
Honorables Députés,

Qu'avons-nous fait pendant les dix mois de notre gestion ?

Après son installation, ce Gouvernement s'est résolu de stabiliser la monnaie ainsi que les prix des biens et services sur le marché.

Pour ce faire, une politique monétaire prudente et un resserrement de la politique budgétaire ont été appliqués, soutenus par l'obligation de se conformer aux procédures d'exécution de la dépense publique.

L'option a été levée par le Gouvernement de ne dépenser que dans les limites de nos recettes en mettant de côté un peu de celles-ci.

Ce qui a permis de réaliser à la fin du mois de juillet 2007 un excédent de l'ordre de 50 milliards de Francs congolais.

Cette épargne, dégagée comme marge de sécurité, nous a permis de faire face aux dépenses, inhérentes à la situation sécuritaire à l'Est du pays et au règlement des augmentations salariales à partir du second semestre de cette année, et cela sans recourir à la planche à billet.

C'est ainsi que la hauteur de cette épargne à ce jour a été ramenée à 25 milliards de Francs congolais.

Le Gouvernement aurait pu dégager un peu plus d'économies pour faire face aux dépenses d'investissements inscrits au Budget 2007.

Malheureusement, au nom de la continuité de l'Etat, il a dû faire face au paiement de certains engagements hérités du Gouvernement précédent.

Le montant y relatif s'élève à 83 milliards de Francs Congolais.

Les observateurs de l'économie congolaise seront avec moi que, depuis le mois de mars de cette année, le pays est entré dans une phase de stabilisation macroéconomique et de réduction de l'inflation.

Car, le taux d'inflation est tombé à 9,8% contre 26% à fin février, se situant ainsi en dessous de l'objectif de 12%.

La monnaie nationale se change, de mai à ce jour, à 495 Francs congolais le dollar américain contre 600 Francs congolais à fin février.

Sur le plan de la coopération internationale, le Gouvernement s'est attelé à normaliser les rapports avec les Institutions internationales en programmant le paiement des contributions dues par notre pays.

Cette diplomatie agissante a valu une reconnaissance de la communauté internationale par la désignation de notre Président de la République comme Président en exercice de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale.

De même, notre Ministère des Finances a été retenu au Secrétariat du Caucus Africain tandis que le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo est entré à la Présidence du G-24.

Pour ce qui est de l'allocation des ressources en faveur des Provinces, le Gouvernement a harmonisé le mécanisme de rétrocession en transférant des ressources permettant à l'ensemble des Institutions provinciales de faire face à leurs charges.

Honorable Président,  
Honorables Députés,

La loi budgétaire de l'exercice 2007 a assigné au Gouvernement la réalisation des recettes de l'ordre de 1.370 milliards de Francs congolais, dont :

- 883 milliards de Francs congolais, soit 1,6 milliard de dollars américains, au titre des ressources propres ;
- 476 milliards de Francs congolais, soit 850 millions de dollars américains, au titre des ressources extérieures ;
- 10 milliards de Francs congolais, soit 19 millions de dollars américains, au titre des recettes exceptionnelles.

En ce qui concerne la mobilisation des ressources propres, notre Gouvernement a mobilisé, sur les dix premiers mois de l'année, un montant de 611 milliards de Francs congolais contre des prévisions linéaires de 736 milliards de Francs congolais, dégagant ainsi un taux de réalisation globale de 83%.

Rapporté au taux de change stabilisé à 495 Francs congolais le dollar américain, les recettes mobilisées ont atteint environ 1,2 milliard de dollars américains ; ce qui augure la réalisation, à fin décembre 2007, de l'objectif de 1,6 milliard de dollars américains fixé par la loi budgétaire.

En dépit de la faible réalisation des objectifs assignés au titre de recette non fiscales, un effort a été déployé sur les recettes fiscales et douanières, en vue de combler les inerties constatées dans la mobilisation des recettes non fiscales par la Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participation.

Les mécanismes de collecte de ces recettes feront l'objet de réformes profondes et d'un suivi très serré au cours de l'exercice 2008.

S'agissant des ressources extérieures, les statistiques disponibles indiquent un niveau de mobilisation de 113 milliards de Francs congolais contre des prévisions linéaires de 397 milliards de Francs congolais, soit un taux de réalisation de 28%.

L'harmonisation des statistiques avec les Partenaires extérieurs et les agences d'exécution est en cours, afin de mieux refléter leurs interventions dans les états d'exécution du Budget.

Quant aux dépenses, elles ont été exécutées, durant la période sous revue, pour un montant de 665 milliards de Francs congolais, y compris celles financés sur ressources extérieures.

Rapportées aux prévisions linéaires de 1.141 milliards de Francs congolais, elles ont représenté un taux d'exécution de 58%.

La situation des opérations financières de l'Etat situe le taux d'exécution des dépenses d'investissement à 50% des prévisions linéaires à fin octobre.

Ce faible taux d'exécution sur le terrain des projets inscrits au Budget 2007 a une double explication :

Primo, la prise en charge sur les recettes de 2007 de certaines dépenses de l'exercice 2006 comme indiqué ci haut.

Secundo, le faible décaissement par les bailleurs extérieurs des ressources inscrites au Budget 2007 suite au contexte de non programme avec le Gouvernement.

Car, je rappelle à cet auguste Assemblée, que les investissements sur ressources extérieures se sont situés seulement à 101 milliards de Francs congolais contre des prévisions linéaires de 168 milliards de Francs congolais.

Grâce au resserrement de la politique budgétaire et à la maîtrise des dépenses publiques, l'exécution des opérations financières de l'Etat s'est soldée durant cette période par des excédents budgétaires précédemment évoqués.

Cette position confortable des finances publiques, appuyée par une politique monétaire prudente, a concouru à la stabilité du cadre macroéconomique observée depuis le mois de mars 2007.

La consolidation de cette stabilité a été appréciée par nos Partenaires au Développement au cours de l'évaluation, en septembre dernier, du programme autonome de stabilisation macroéconomique mis en œuvre par notre Gouvernement depuis avril 2007.

En effet, les critères quantitatifs pertinents de ce programme ont été réalisés de manière satisfaisante à fin juin et à fin septembre ; ce qui permettra au Gouvernement d'ouvrir, au début du mois de décembre prochain, les discussions et les négociations sur un programme triennal formel avec le Fonds Monétaire International.

Ce programme sera soutenu financièrement par le Fonds Monétaire International ; ce qui ouvrira la voie aux appuis budgétaires de la part des Partenaires bi et multilatéraux.

Je saisis cette occasion pour informer cette Auguste Assemblée qu'à la fin de ce mois, il va se tenir à Paris, sous les auspices de la Banque Mondiale, la réunion du Groupe consultatif des bailleurs sur notre pays.

Notre Gouvernement va saisir cette opportunité afin de présenter les besoins de financement de notre pays pour les prochaines années, de manière à susciter les interventions de ces bailleurs de fonds, en vue de nous aider à réaliser les actions retenues dans le document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté.

Les modestes mais positifs résultats économiques et financiers que je viens d'évoquer ont été réalisés en même temps qu'une amélioration sensible du cadre politique, administratif et social, et ce, grâce à une orientation clairvoyante et un ferme appui du Président de la République, Son Excellence Monsieur Joseph KABILA KABANGE, en sa qualité de Chef du pouvoir Exécutif.

Ces résultats ont permis au pays d'envisager un vrai redémarrage sur tous les plans. C'est ainsi que le présent projet du Budget 2008 a été élaboré dans la vision du renforcement de l'action amorcée en 2007 pour mettre en œuvre le programme du Gouvernement adopté par votre Auguste Assemblée.

Il a fait l'objet des discussions avec les services du Fonds Monétaire International, en vue d'examiner ensemble la cohérence des hypothèses de base qui en sous-tendent les projections.

Il jette, pour la première fois, les bases des principales de décentralisation et de consolidation avec les budgets des Provinces et des Entités Territoriales Décentralisées, tels que le prévoient les dispositions pertinentes de la Constitution.

Le cadrage macroéconomique retenu pour son élaboration se présente de la manière suivante : taux de croissance du PIB : 8% ; taux d'inflation fin période : 8% ; taux moyen d'inflation : 8,9% ; taux de change moyen : 500 Francs congolais le dollar américain ; et Produit intérieur brut nominal : 5.870 milliards de Francs congolais.

Ce Budget est arrêté en recettes et en dépenses à 1.669 milliards de Francs congolais, soit 3,3 milliards de dollars américains.

Comparé au Budget de l'exercice 2007, arrêté à 1.370 milliards de Francs congolais, soit 2,7 milliards de dollars américains.

Comparé au Budget de l'exercice 2007, arrêté à 1.370 milliards de Francs congolais, soit 2,7 milliards de dollars américains, il dégage, en Francs constants, un taux d'accroissement de 22%.

Ainsi arrêtées, les recettes de l'exercice 2008 sont projetées à 1.669 milliards de Francs congolais dont les recettes propres du Gouvernement central sont de l'ordre de 969 milliards de Francs Congolais, soit 58% des recettes totales.

Les recettes extérieures, y compris les ressources PPTTE, s'élèvent à 594 milliards de Francs congolais, soit 36%, tandis que les recettes des Provinces pour un montant de 107 milliards de Francs congolais, soit 6%.

Les financements attendus des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux ont été évalués à 594 milliards de Francs congolais. Ils ont connu un accroissement de 25% par rapport à ceux de l'exercice 2007 arrêtés à 476 milliards de Francs congolais.

Quant à ce qui regarde les Provinces, il a été fait application dans ce Budget, des dispositions constitutionnelles sur la consolidation des budgets du Gouvernement central et des Provinces.

Ainsi, les projections de recettes des Provinces y ont été reprises. Sur la base des édits provinciaux, les recettes des Provinces ont été projetées à 107 milliards de Francs congolais.

Honorable Président,  
Honorable Députés ;

Après m'être appesanti sur les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation des objectifs du Gouvernement pour l'exercice 2008, je voudrais, à présent, centrer mon exposé sur les projections des dépenses publiques.

Les dépenses du projet du Budget 2008 sont estimées à 1.669 milliards de Francs congolais.

Ces dépenses sont constituées des rubriques suivantes : dette publique et frais financiers, dépenses de rémunérations, dépenses de fonctionnement, subventions et transferts, dépenses d'investissements, dépenses exceptionnelles et dépenses des Provinces.

Les dépenses relatives au service de la dette sont projetées à 349 milliards de Francs congolais dont 178 milliards du principal de la dette et 172 milliards des frais financiers, contre 376 milliards de Francs congolais en 2007, enregistrant un fléchissement de 7%.

L'enveloppe globale des rémunérations est passée de 338 milliards de Francs congolais à 450 milliards de Francs congolais, soit une augmentation de 112 milliards de Francs congolais.

Cette enveloppe est ventilée à raison de 297 milliards de Francs congolais en faveur du Gouvernement central et 153 milliards de Francs congolais transférés en Provinces pour couvrir les dépenses de rémunérations dans les secteurs à compétence exclusive des Provinces.

Il s'agit de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel, de la santé ainsi que de l'Agriculture et du Développement rural.

Permettez-moi de relever que la part de l'enveloppe des rémunérations sur les recettes propres de l'Etat connaît particulièrement une hausse. En termes d'effet, elle est passée de 28% en 2003 à 43% en 2007 et à 47% en 2008.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 161 milliards de Francs congolais contre 162 milliards de Francs congolais de l'exercice 2007, soit une réduction de 0,6%. Le maintien à leur niveau de 2007 des dépenses de fonctionnement des services du Pouvoir central est dû à l'obligation légale d'opérer la rétrocession aux Provinces.

En effet, les crédits relatifs aux transferts et subventions ont connu une augmentation de l'ordre de 175%, passant de 141 milliards de Francs congolais en 2007 à 389 milliards de Francs congolais en 2008.

Cet accroissement résulte, dans le cadre de la décentralisation, de la rétrocession en faveur des Provinces et des Entités Territoriales Décentralisées d'un montant de 304 milliards de Francs congolais contre 40 milliards de Francs Congolais en 2007.

Comme on peut le constater, ce montant représente 40% des recettes courantes hors pétroliers producteurs, déduction faite de la rétrocession aux Régies Financières.

Il s'agit là de la traduction de la volonté du Gouvernement d'appliquer les résolutions pertinentes du Forum national sur la décentralisation en ce qui concerne ses aspects financiers.

Ces crédits serviront à la couverture des rémunérations des secteurs à compétence exclusive pour un montant de 153 milliards de Francs congolais et les autres dépenses des Provinces et Entités Territoriales Décentralisées pour 151 milliards de Francs congolais.

Quant à la clé de répartition entre les Provinces et les Entités Territoriales Décentralisées, le Gouvernement a souscrit aux options levées par le Forum national sur la décentralisation.

Il s'agit notamment :

Premièrement, de la répartition en fonction de la capacité contributive des Provinces e 40% des recettes collectées par la Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations et par la Direction Générale des Impôts à l'exclusion de celles perçues par la Direction des Grandes Entreprises.

Deuxièmement, de la répartition des recettes collectées par l'Office des Douanes et Accises et par la Direction des Grandes Entreprises à raison de 40% en fonction du poids démographique et du nombre d'entités territoriales décentralisées de chaque Province.

Troisièmement, l'utilisation du principe de solidarité pour permettre aux Provinces déficitaires par rapport aux charges résultant des compétences exclusives, de bénéficier de la répartition d'une partie des excédents des Provinces à forte capacité fiscale.

Quatrièmement, la mise en place d'une réglementation harmonisée pour l'exécution pratique des options ainsi levées comme mesures d'application de la loi portant Budget de l'Etat et des édits sur les Budgets des Provinces.

Honorable Président ;  
Honorable Députés ;

S'agissant des dépenses d'investissements, des crédits de l'ordre de 297 milliards de Francs congolais ont été ouverts en 2008 contre 294 milliards de Francs congolais en 2007.

Les investissements à réaliser sur ressources propres s'élèvent à 92 milliards de Francs congolais et ceux financés sur ressources extérieures se chiffrent à 204 milliards de Francs congolais.

Les dépenses d'investissements en 2008 représentent un accroissement en termes réels de près de 33% par rapport à celles du Budget 2007.

Quant aux dépenses exceptionnelles, elles sont passées à 69 milliards de Francs congolais contre 58 milliards de Francs congolais en 2007.

Cette rubrique couvre les dépenses liées à la situation post-conflit en finançant l'organisation des élections, les opérations d'intégration tant de l'Armée que de la Police Nationale, ainsi que celles de démobilisation des anciens combattants.

Aujourd'hui, en ce qui concerne ce Budget 2008, on peut noter une stratégie d'investissement axée de manière plus résolue et plus précise sur les cinq Chantiers du Président de la République et du Gouvernement.

En effet, près de 70% de l'enveloppe globale vont aux secteurs prioritaires suivants :

- Infrastructures : 41%
- Energie : 14%
- EPSP : 5%
- Santé : 5%
- Agriculture et Développement rural : 3,5%

Honorable Président ;  
Honorable Députés ;

Permettez-moi de saisir cette occasion pour en appeler au sens patriotique de Votre Auguste Assemblée afin d'accompagner le Gouvernement dans les options retracées dans ce projet de Budget, dont le leitmotiv a été la prudence.

L'objectif poursuivi est le maintien de la stabilité macroéconomique.

Celle-ci a été acquise aux prix d'une politique budgétaire restrictive qui a conduit à la réduction du train de vie de l'Etat, dans un contexte d'augmentation substantielle de l'enveloppe salariale et d'amorce de la décentralisation financière.

Comme je l'ai déjà évoqué, les politiques budgétaires et monétaires mises en œuvre par notre Gouvernement ont valu le satisfecit d'abord de la masse laborieuse qui a sauvé voire consolidé son pouvoir d'achat, ensuite des Partenaires au développement, en particulier le Fonds Monétaire International, qui ont jugé très satisfaisante l'exécution du programme du Gouvernement ç fin juin et à fin septembre 2007.

En effet, le bon comportement des indicateurs pertinents de suivi de ce programme est à la base de la décision prise par le Fonds Monétaire International d'entamer les discussions sur un programme triennal, qui sera soutenu par la facilité pour la croissance et la réduction de la pauvreté qui ouvrira également la voie aux appuis budgétaires des partenaires bi et multilatéraux.

Il convient de préciser que c'est dans ce cadre qu'il faut situer les assises, à l'initiative de la Banque Mondiale, du Groupe Consultatif des bailleurs sur notre pays, assises qui vont se tenir incessamment à Paris.

Comme vous pouvez le constater, la voie sur laquelle le Gouvernement a engagé la Nation appelle une mobilisation de toutes les énergies pour soutenir les politiques macroéconomiques mises en œuvre par lui et encouragées par les Partenaires au développement.

Cela permettra de placer résolument notre pays sur le chemin d'une croissance forte et réductrice de la pauvreté en même temps.

Honorable Président ;  
Honorables Membres du Bureau ;  
Honorables Députés ;

Cette volonté de consolider la croissance économique et de répondre aux aspirations profondes de la population a conduit le Gouvernement à innover dans le schéma de la coopération financière internationale.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent, notamment les accords de partenariat négociés avec la Chine. Le moment venu, ces instruments de coopération seront soumis à Votre Auguste Assemblée pour ratification.

Le défi majeur est de promouvoir l'ouverture de notre économie, afin de bénéficier du dynamisme du secteur privé et de la primauté de l'Etat dans la réalisation des infrastructures socio-économiques de base.

C'est par ce chemin que nos ressources potentielles seront transformées en richesses effectives, grâce à un partenariat à somme positive gagnant - gagnant.

Honorable Président ;  
Honorables Membres du Bureau ;  
Honorables Députés ;

Je vous demande de bien vouloir recevoir ce projet du Budget de l'Etat pour l'exercice 2008 et de l'adopter, en vue de doter le Gouvernement de ce précieux outil de pilotage de sa politique économique et financière et renouer avec les bonnes pratiques de disposer d'un budget au début de l'année.

Je vous remercie.

Fait à Kinshasa, le 27 novembre 2007

**Antoine GIZENGA**